

UNAIDS/PCB(25)/09.22  
23 septembre 2009

**25<sup>ème</sup> réunion du  
Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA  
Genève, Suisse  
8-10 décembre 2009**

**Visites sur le terrain**

**Documents complémentaires pour ce point :** *aucun*

**Action requise pour cette réunion – le Conseil de Coordination du Programme est invité à :** *aucune*

**Incidences en termes de coûts des décisions :** *aucune*

## INTRODUCTION

1. Lors de sa 23<sup>ème</sup> réunion de décembre 2008, le Conseil de Coordination du Programme a pris la décision suivante :

*14.1 – Demande au Secrétariat de l'ONUSIDA de fournir un document à la 24<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme sur l'organisation de visites sur le terrain qui s'appuie sur celui qui a été soumis à la 21<sup>ème</sup> réunion du Conseil sur « les questions liées aux futures réunions du Conseil de Coordination du Programme ».*

2. Le présent document a pour objet de fournir les informations demandées dans cette décision et, ce faisant, d'éclairer les discussions du Conseil de Coordination du Programme sur le chapitre de la Deuxième évaluation indépendante sur « *Comment travail l'ONUSIDA* » dans la mesure où c'est celui-ci qui traite des questions relatives au fonctionnement du Conseil.

## CONTEXTE HISTORIQUE

3. Lors de sa 21<sup>ème</sup> réunion de décembre 2007, le Conseil de Coordination du Programme a examiné les propositions relatives aux visites sur le terrain des délégués présentées par la Présidence et la vice-présidence dans le document intitulé « *Questions liées aux futures réunions du Conseil de Coordination du Programme* » (UNAIDS/PCB(21)/07.5). L'Annexe 1 ci-après présente le texte du document relatif à la question de l'organisation des visites sur le terrain. Toutefois, les décisions ultérieures n'ont pas explicitement porté sur les deux modèles proposés dans ledit document pour les visites sur le terrain.

### Décisions 8.1 et 8.2 de la 21<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme

8.1 (*le Conseil*) Prend acte du document sur les questions relatives aux futures réunions du Conseil de Coordination du Programme présenté par l'ONUSIDA [UNAIDS/PCB (21) /07.5]

8.2 (*le Conseil*) Réaffirme que les réunions futures du Conseil de Coordination du Programme peuvent se tenir de temps à autre ailleurs qu'à Genève en se fondant sur les critères suivants :

- Rotation régionale
- Coût total et partage des coûts
- Compétences techniques locales
- Infrastructures locales
- Absence de restrictions concernant l'accès au pays
- Intérêt thématique
- Valeur ajoutée

## ORGANISATION DES VISITES SUR LE TERRAIN

4. Dans la pratique, les visites sur le terrain ont jusqu'à présent été organisées en marge des réunions du Conseil de Coordination du Programme en dehors de Genève. Tous les délégués inscrits pouvaient y participer ; cependant, même si les retours d'informations sur les visites ont toujours été extrêmement positifs, un tiers environ des délégués inscrits pour participer à une visite sur le terrain ne se présentaient pas le jour de la visite, ce qui avait pour conséquence des ressources dépensées inutilement et un certain embarras pour les organisateurs. Si l'usage qui consiste à associer les réunions du Conseil aux visites est maintenu, le Conseil de Coordination du Programme souhaitera peut-être envisager de limiter le nombre de places disponibles de sorte à s'assurer que ceux qui s'inscrivent participent effectivement aux visites.
5. Autrement, le Conseil peut souhaiter réfléchir à la solution d'un programme régulier (annuel) de visites sur le terrain organisé par le Secrétariat. Ce système nécessiterait de fixer un nombre prédéterminé de participants – à des fins de planification et logistiques – et pourrait être utilisé pour inciter à participer/adhérer au Conseil dans la mesure où les visites seraient réservées aux représentants des Etats Membres qui sont membres du Conseil de Coordination du Programme et aux représentants des ONG du Conseil de Coordination du Programme. Un programme de visites de 2-3 jours pourrait être organisé dans plusieurs pays d'une même région, avec un changement de région chaque année. Comme proposé dans le paragraphe 26 de l'Annexe :

*« Les membres du Conseil de Coordination du Programme se rendraient dans différents endroits entre les réunions et rapporteraient ce qu'ils ont vu à tous les membres du Conseil de Coordination du Programme lors de réunions [régulières] dans le cadre de points spécifiques de l'ordre du jour. L'ONUSIDA pourrait soumettre les propositions de destination et de mandat des missions à l'approbation du Conseil de Coordination du Programme. La pertinence par rapport aux questions à l'ordre du jour du Conseil doit être considérée comme le principal critère pour identifier les destinations des missions. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue la possibilité de relier ces visites à d'autres événements, tels que des conférences régionales et des réunions du Fonds mondial sur le terrain ».*

6. Enfin, on peut envisager une combinaison des deux options susmentionnées, en vertu de quoi des visites indépendantes pourraient être annulées l'année où le Conseil déciderait de se réunir en dehors de Genève. Toutefois, il conviendrait d'envisager de limiter le nombre de participants indépendamment de l'option adoptée.
7. Le 23 septembre 2009, le Directeur exécutif de l'ONUSIDA a invité les membres du Conseil à participer à une visite pilote sur le terrain au Vietnam les 23 et 24 novembre 2009. Les participants conviés étaient le Président du Conseil de Coordination du Programme, le Vice-président et un représentant de chacun des cinq groupes régionaux représentés au Conseil, le représentant des ONG et suppléant de la région Asie/Pacifique. Les coordonnateurs mondiaux et points focaux des coparrainants intéressés étaient également invités à participer à cette visite. Les participants à la visite sur le terrain – qui sont présents à la réunion du Conseil – souhaiteront peut-être commenter l'expérience.

## ANNEXE 1

### Extrait du document UNAIDS/PCB(21)/07.5 : « Questions relatives aux futures réunions du Conseil de Coordination du Programme ».

#### E. Organisation de visites sur le terrain

25. Les informations reçues après les visites sur le terrain qui ont été organisées en marge de réunions du Conseil de Coordination du Programme au cours des dernières années ont été généralement très positives. Pour de nombreux délégués, ces visites ont constitué une bonne occasion de se familiariser avec les aspects concrets de la riposte au sida sur le plan local et de permettre aux régions d'enrichir leurs connaissances mutuelles.
26. Etant donné que les visites sur le terrain étaient jusqu'ici liées aux délocalisations hors de Genève de réunions du Conseil de Coordination du Programme, ce qu'il en adviendra sera lié aux décisions du Conseil de Coordination du Programme sur le lieu des futures réunions. On peut ainsi se demander si, au cas où le Conseil de Coordination du Programme déciderait de tenir toutes ses réunions à Genève, les visites sur le terrain pourraient toujours être organisées. Si tel était le cas, les membres du Conseil de Coordination du Programme voyageraient vers différentes destinations entre les réunions et feraient rapport à leur retour à l'ensemble des membres au cours des réunions régulières au titre de points spécifiques de l'ordre du jour. L'ONUSIDA pourrait soumettre des propositions concernant ces destinations ainsi que le mandat de ces missions à l'approbation du Conseil de Coordination du Programme. La pertinence de ces objectifs par rapport à l'ordre du jour du Conseil de Coordination du Programme doit être considérée comme l'un des principaux critères de sélection de la destination de ces missions. Toutefois, la possibilité de relier ces visites à d'autres événements, tels que des conférences régionales ou les réunions du Fonds mondial sur le terrain, devrait également être gardée à l'esprit. Dans ce cas, les visites sur le terrain devraient être composées de cinq délégués que le Conseil de Coordination du Programme choisirait parmi ses rangs. Les coparrainants et le Secrétariat de l'ONUSIDA seraient représentés par leur personnel dans les pays hôtes, auquel se joindraient un ou deux membres du personnel des sièges du Secrétariat et des coparrainants de l'ONUSIDA.
33. Le coût d'une visite peut être estimé à US \$30 000-50 000 si l'on tient compte des hypothèses suivantes.

<b>Coût estimé d'une visite sur le terrain</b>	
<b>Poste</b>	<b>Hypothèses principales</b>
Nombre de délégués du Conseil de Coordination du Programme	5
Nombre de membres du personnel des sièges du Secrétariat et des coparrainants de l'ONUSIDA	2
Jours de voyage	5

Coût d'un billet d'avion (par voyageur)	US\$ 1000–4000
Indemnité journalière (par jour et par voyageur)	US\$ 200
Dépenses dans les pays (ex : déplacements locaux, infrastructures pour les réunions, etc.)	US\$ 15 000

34. Au cas où le Conseil de Coordination du Programme déciderait de continuer à tenir périodiquement des réunions hors de Genève, les visites sur le terrain des délégués pourraient :

- continuer à être organisées pour tous les délégués intéressés en marge des réunions basées sur le terrain, comme cela a été le cas jusqu'ici,
- être restreintes à un nombre maximum de participants, par exemple 100, afin de permettre une planification logistique et budgétaire appropriée et d'optimiser la participation,
- se fonder sur le modèle décrit ci-dessus,
- se fonder sur une combinaison des deux modèles.

#### **Mesures à prendre par le Conseil de Coordination du Programme**

35. Le Conseil de Coordination du Programme est prié d'étudier les propositions figurant dans le présent document et de prendre les décisions qui s'imposent sur les points suivants :

- a. objectifs des volets thématiques du Conseil de Coordination du Programme
- b. processus d'identification des thèmes des volets thématiques du Conseil de Coordination du Programme
- c. participants aux volets thématiques du Conseil de Coordination du Programme
- d. format des séances relatives aux volets thématiques du Conseil de Coordination du Programme
- e. lieu (Genève ou hors de Genève) des futures réunions du Conseil de Coordination du Programme
- f. critères de sélection du lieu des séances du Conseil de Coordination du Programme se tenant hors de Genève, et
- g. organisation des visites des délégués du Conseil de Coordination du Programme sur le terrain.

[Fin de document]